

## DU LOUP

ET DE SES RACES OU VARIÉTÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA  
VIENNE ,

*Par M. MAUDUYT père, conservateur du musée d'histoire naturelle  
de Poitiers.*

Le loup, si généralement répandu, puisqu'il se trouve partout, si ce n'est, dit-on, en Angleterre, d'où il fut chassé sous le règne et par les soins d'Edgar, dit le Pacifique, qui monta sur le trône en 957 (1), est un animal du genre chien (*canis lupus lin.*), qui a longtemps été regardé comme différant si essentiellement du chien, que, malgré le témoignage d'Aristote, on croyait qu'ils ne pouvaient s'accoupler ni produire ensemble: Buffon partagea même cette opinion, à l'appui de laquelle, d'après du Fouilhoux (2), il opposait le temps de la gestation qu'il disait être de trois mois et demi pour la louve, tandis que chez la chienne, il n'est que de soixante trois jours (3). Mais les expériences auxquelles il se livra, celles sur le même objet, faites tant en France qu'à l'étranger, qui lui furent communiquées, le convainquirent, non seulement que ces animaux peuvent s'accoupler et produire ensemble, mais encore, que les métis résultant de ce rapprochement, sont féconds et peuvent se reproduire durant plusieurs générations, soit entre eux ou avec des chiens et des loups (4).

Cependant, malgré l'autorité des anciens, malgré les expériences faites par Buffon, ainsi que par beaucoup d'autres à la même époque, tant à l'étranger que sur différents points du territoire français, et malgré aussi celles renouvelées de nos jours dans le même but, tant à la ménagerie royale, par F. Cuvier,

(1) Ce fut durant un règne de 17 ans, que ce prince, qui mourut en 975, délivra son pays de loups; pour y parvenir il convertit en 300 têtes de loups, le tribut que les Gallois lui payaient annuellement; puis, une amnistie fut accordée à tous les criminels qui, pour en jouir, durent apporter, dans un temps voulu, et selon les crimes dont ils s'étaient rendus coupables, un certain nombre de langues de ces animaux. — Rapin-Thoyras, histoire d'Angleterre, tom 1<sup>er</sup>, page 300.

(2) Ray., Zoologie universelle, art. Loup.

(3) Buffon, édit. de Baudoin, tom 15 page 44.

(4) Buffon, id., tom 14, page 321 et suivantes.

que dans différents départements (5), expériences qui toutes n'ont fait que confirmer les résultats déjà obtenus; il est pourtant

(5) A cette occasion je crois devoir citer la lettre que monsieur de Jalais, colonel de gendarmerie à Limoges, m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 20 juin dernier, en réponse aux questions que je lui posais relativement à une louve que je savais qu'il avait élevée et fait accoupler chez lui avec un chien de sa meute.

« Il est très vrai, Monsieur, que j'ai été possesseur de la louve dont on vous a parlé et sur le compte de laquelle je vais tâcher de vous donner les détails que vous paraissez désirer.

» Començons d'abord par son caractère :

» Il a été fort mauvais, pendant une grande partie de sa première jeunesse, et ce n'est qu'à la suite d'une correction tellement sévère, que je crus l'avoir tuée, que cette bête vint à mes pieds en rampant, comme pour me demander pardon et conçut pour moi, dès cet instant, une amitié égale à l'attachement qu'elle m'a constamment témoigné depuis. C'est le seul animal de cette espèce que j'ai pu véritablement apprivoiser et qui n'ait cessé de me donner les marques les plus convaincantes d'une véritable tendresse. Je jouais souvent avec elle, je lui avais appris à rapporter; parmi le petit nombre de ses amis, je jouissais d'une prédilection particulière; mais elle avait aussi conçu quelques antipathies envers des personnes qui ne lui avaient cependant jamais fait de mal et qu'elle n'eût pas manqué de mordre si elle eût pu les atteindre.

» Arrivée à l'âge de deux ans elle donna des signes de chaleur analogues à ceux des chiennes, et ce fut alors que je conçus le projet de la faire accoupler avec un des chiens de ma meute. Le premier que je lui présentai, n'éprouva que de l'aversion; mais heureusement que j'en possédais un tellement ardent en amour, qu'il ne fit aucune difficulté pour l'accomplissement de l'acte que je désirais. De cette union naquirent six bâtards, au bout de deux mois de gestation; *qui est aussi celle des chiennes.*

» Parmi ces produits, il s'en trouva à peu près la moitié qui eurent la couleur de la mère; les autres étaient rougeâtres, le père se trouvant blanc et orange; *mais tous, sans exception*, avaient des formes mixtes, et tenant également du loup et du chien; la conformation osseuse se rapprochait plus du premier, mais la tête avait plus d'analogie avec celle du second, et les oreilles au lieu d'être droites, étaient tombantes et tortillées comme celles d'un briquet assez bien coiffé.

» Il en était à peu près de même pour le caractère, les uns souffraient assez bien les caresses, sans cependant les rechercher, les autres fuyaient toujours à l'approche de l'homme. Aussitôt que leur force et leur agilité leur permirent, ils commencèrent contre la volaille une guerre incessante, et je ne doute pas que plus tard, ils n'en fussent venus aux moutons.

» Mon intention était de continuer ces croisements avec des chiennes ou des chiens courants, jusqu'à ce que la race rapprochât assez de celle de ces derniers pour leur donner comme à eux l'instinct de la chasse; mais malheureusement ils ont tous contracté à l'âge d'environ six mois, la maladie inévitable à la race canine; je ne me trouvais pas là pour leur donner les

encore quelques personnes qui ne veulent pas croire à la possibilité de ce rapprochement, alléguant pour motif de leur incrédulité, l'antipathie qui existe entre ces animaux; antipathie devenue tellement proverbiale, que pour exprimer l'aversion qui peut exister entre deux personnes, on dit ordinairement *qu'elles s'aiment comme chien et loup*; sans faire attention que cette haine, comme l'observe F. Cuvier, n'est que le résultat de l'éducation donnée aux chiens, et nullement celui d'un instinct naturel (6); car on a vu des loups élevés en domesticité, vivre en parfaite intelligence avec les chiens de la maison et être tellement apprivoisés, qu'ils étaient devenus caressants et familiers avec leurs maîtres (7).

Si cet accouplement, comme nous venons de le démontrer, peut avoir lieu à l'état de servage, il n'est donc pas impossible; malgré l'opinion contraire émise par le savant auteur de l'article chien, du dictionnaire universel d'histoire naturelle (8), que ce rapprochement puisse quelquefois s'opérer entre ces animaux, à l'état sauvage et de liberté; car, ne peut-il pas arriver, qu'une louve en chaleur, ne rencontrant pas de mâle de son espèce, se laisse couvrir par un chien.

Telle est, comme on l'a vu, l'opinion de M. de Jalais. En outre, plusieurs chasseurs (9), ainsi que quelques habitants de la cam-

• soins nécessaires, et je les perdis tous sans avoir pu pousser plus loin mes  
• expériences.

• Du reste l'accouplement des louves avec les chiens de campagne n'est pas  
• une chose fort rare, et il nous est arrivé plusieurs fois de prendre souvent  
• de jeunes louveteaux qui en étaient évidemment le résultat. Seulement le  
• mâtin se rapprochant beaucoup plus du loup que du chien courant, ces der-  
• niers n'offrent pour ainsi dire de ressemblance que dans la couleur du  
• poil. »

(6) Supp. à l'histoire générale et particulière de Buffon, mamm. par F. Cuvier, page 145.

Voir aussi de la haine et de l'amitié qui se trouve entre les animaux, par M. de Lachambre, page 184.

(7) Notice par M. de Chassay, sur quelques animaux élevés et apprivoisés, page 6. Et voir la lettre ci-jointe de M. de Jalais.

(8) Tom 3, pages 554 et 555.

(9) Un de mes amis auquel je dois de m'être mis en rapport avec M. de Jalais, m'écrivait à ce sujet :

« Il y a quatre ans environ, des chasseurs tuèrent dans la forêt de Ruffec une portée de jeunes loups, paraissant être le produit d'une semblable alliance (du chien et de la louve), parmi ces chasseurs figuraient deux de mes cou-

pagne, de la véracité desquels il n'est pas permis de douter, m'ont assuré qu'il était à leur connaissance que des louves dans les bois avaient été couvertes par des chiens, et même ils s'accordent à reconnaître que ces loups d'espèce intermédiaire, ou *loups-chiens*, comme on les nomme, sont plus hardis, plus féroces et beaucoup plus cruels que les loups ordinaires.

A l'appui de cette opinion, nous avons encore pour nous le témoignage de deux savants distingués, MM. F. Cuvier et A. Desmoulins; le premier dans le dictionnaire des sciences naturelles (10), et le second dans le dictionnaire classique d'histoire naturelle (11). Quoique dans l'un et l'autre de ces ouvrages, ce soit toujours Frédéric Cuvier qui parle, nous sommes autorisés à croire que, si à ce sujet, M. Desmoulins n'eût pas partagé son opinion, non seulement il ne l'eût pas rapportée, mais même qu'il l'eût combattue. C'est donc avec confiance que nous nous appuyons de leur autorité.

Voici ce que l'on lit dans l'un et l'autre des ouvrages :

« Notre ménagerie a possédé un mâle et une femelle de loups  
» noirs qui avaient été envoyés comme tels des Pyrénées; ils  
» étaient très féroces et aucun bon traitement n'avait pu les ap-  
» privoiser. Chaque année ils ont fait des petits qui ont été pres-  
» qu'aussi différents et aussi féroces que leurs parents, mais  
» qui n'avaient ordinairement ni les mêmes traits ni le même  
» pelage, on les aurait cru d'une autre espèce, de quelques varié-  
» tés de chiens domestiques; on pourrait conclure de là que ces  
» loups n'étaient point de race pure et que le sang de quelque  
» chien était mêlé au leur. Cependant ils avaient été pris à l'état  
» sauvage : *mais il n'est pas rare dans les pays de forêts de voir*  
» *des chiennes en chaleur couvertes par des loups.* »

Buffon, sans affirmer le fait, semble cependant le confirmer en disant :

« On a vu en Champagne, dans l'année 1776, entre Vitry-le-  
» Français et Châlons, dans une terre de M. le comte Duhamel,  
» une portée de huit louveteaux, dont six étaient d'un poil roux  
» bien décidé, le septième d'un poil tout-à-fait noir avec les

sins, MM. Guichard, de Pressac, arrondissement de Civray; je tiens d'eux-mêmes cette particularité, vous pouvez leur écrire. »

Je l'ai fait, mais on ne m'a pas répondu.

(10) Tom 8, pages 554, 555.

(11) Tom 4, page 9.

» pattes blanches et le huitième de couleur fauve mêlée de gris.  
» Ces louveteaux, remarquables par leur couleur, n'ont pas quit-  
» té le bois où ils étaient nés et ils ont été vus très souvent par  
» les habitants des villages d'Ablancourt et de la Chaussée, voi-  
» sins de ce bois. *On m'a assuré que ces louveteaux provenaient*  
» *de l'accouplement du chien avec une louve, parce que les lou-*  
» *veteaux roux ressemblaient, au point de s'y méprendre, à un*  
» *chien du voisinage* (12). »

C'est donc au phénomène du croisement de ces deux espèces du genre chien, à l'état de liberté, phénomène déjà connu des anciens, mais ignoré pendant longtemps des modernes, que des expériences et des observations réitérées et suivies viennent de mettre de nouveau en lumière, que nous croyons devoir attribuer ces races ou variétés de loups qui, depuis quelques années, ont été signalées et observées dans le département de la Vienne, ainsi que dans quelques départements circonvoisins (13).

Parmi ces loups, généralement considérés comme métis du chien et de la louve, il en est quelques uns dont la forme du corps ainsi que la physionomie sont tels qu'il serait, je pense, difficile de se méprendre sur leur origine ; tels sont par exemple, deux individus de cette race bâtarde, l'un mâle, l'autre femelle, que possède le Musée d'histoire naturelle de la ville de Poitiers, dont nous donnons ci-après la description et la figure.

Quant à la couleur noire qui caractérise généralement ces métis, quoique l'on en rencontre parfois de couleur différente, nous ne supposons pas qu'elle puisse être attribuée aux mêmes causes que celles qui donnent lieu à ce que l'on nomme *mélanisme* chez les animaux ; mais nous croyons qu'elle est due au croisement successif des races ou variétés de l'espèce chien, comme cela se voit dans la plupart des animaux domestiques (mammifères et oiseaux), chez lesquels cette bizarrerie de pelage, si remarquable, s'obtient presque à volonté.

La variété noire du loup commun, du moins celle que nous considérons ici comme devant être le résultat de l'accouplement du

(12) Buffon, édit. de Baudoin, tom. 14, pages 369, 370.

(13) En 1843, quatre louveteaux noirs, dont deux furent remis au préparateur du cabinet d'histoire naturelle, pour être empaillés, furent pris dans la forêt de l'Épine. La même année une louve de même couleur fut tuée près de Croutelle, et une portée de louveteaux avec leur mère, existaient dans la forêt de Sévole, arrondissement de Loudun, en 1845.

chien et de la louve à l'état libre, et dont déjà nous avons signalé quatre individus en 1843 (14); n'est cependant pas la seule qui ait été observée dans le département de la Vienne. Indépendamment du loup ordinaire dont le pelage est bien connu, on y rencontre parfois des loups roux, dont notre cabinet d'histoire naturelle possède un individu de forte taille, de couleur fauve très vif sans aucun mélange, si ce n'est de chaque côté du dos, à peu près au milieu de sa longueur, à la queue et à l'extrémité des oreilles en dehors, où l'on remarque des poils bruns (15).

Après avoir prouvé, je crois, que le chien et la louve peuvent s'accoupler à l'état sauvage, et que de leur rapprochement il résulte des races bâtardes qui se sont multipliées beaucoup dans notre département, il ne nous reste plus qu'à décrire les deux métis que possède le Musée d'histoire naturelle, ce que nous allons faire le plus succinctement possible.

#### MÉTIS MÂLE (16), figure 1<sup>re</sup>.

Ce loup qui nous a été donné sous le nom de Louvard, mot qui indique un jeune loup âgé de moins de quinze mois, a le dessus du corps, du cou, l'extérieur des cuisses ainsi que la queue noirs; les côtés noirs mélangés de quelques poils blancs, couleur qui se remarque, exempte de mélange, sur les épaules et de chaque côté du cou, qui sont noirs, où elle forme une sorte de bande peu étendue ainsi que sur le sternum, entre les membres antérieurs.

L'intérieur des membres, tant antérieurs que postérieurs, de même que le bas des jambes, le dedans et la base des oreilles, une tache au-dessus de chaque œil et sur les joues, sont d'un fauve vif.

Le dessous de la gorge est d'un roux blanchâtre et la mâchoire inférieure est noire en dessous.

Oreilles dirigées en arrière, tombantes et cassées comme celles de certains chiens, museau un peu effilé.

(14) Tableau synoptique de mammifères du département de la Vienne, page 11.

(15) Ce loup dont le poil est long et très feutré, fut tué il y a environ dix ans dans le bois des Clavières, entre Croutelle et Ruffigny, route de Poitiers à Bordeaux. Fig. 3.

(16) Offert au Musée par MM. de Méchin, Lafond, Touchois, Aubard, de Labège, de Béchillon, Monjon (Paul), Jacquault, Pastoureaux de la Braudière et Labbadyé; il fut tué par eux dans les bois Sauvigny le 8 décembre 1849.

Ongles noirs , excepté les deux intermédiaires du pied gauche de derrière et un du droit. Poil assez long et feutré , surtout à la queue, laquelle est assez touffue.

MÉTIS FEMELLE (17), figure 2<sup>e</sup>.

D'un quart environ plus fort que le précédent, il a le pelage d'un beau noir, si ce n'est sous la gorge, à l'extrémité de la mâchoire inférieure en dessous, entre les jambes de devant sur le sternum, à l'extrémité de la queue et au bas des quatre membres, surtout à la jambe gauche de devant qui sont blancs. Oreilles droites, museau effilé, poil presque ras et peu feutré, la queue surtout qui n'est pas touffue.

---

Au moment de mettre sous presse , de nouveaux renseignements dûs à l'obligeance de M. de Clock , de Falaise , qui lui-même les tenait de M. de Lafresnaye , sont venus confirmer mon opinion sur la réalité de l'accouplement de la louve à l'état sauvage avec le chien domestique : ne croyant mieux faire et pressé pour l'impression de cette notice, je vais transcrire ici la lettre contenant les observations de M. de Lafresnaye : priant, toutefois, ce savant de vouloir bien excuser mon indiscretion.

Voici donc ce qu'il dit au sujet de l'objet qui nous occupe.

» Autant que je puis m'en rappeler, une louve, ayant fixé son domicile dans les bois de Basoche, fut vue suivie d'un gros chien de cour d'une ferme des environs ; on lui donna la chasse quelque temps après, on ne put la tuer, mais on trouva une partie de sa nichée ; deux louveteaux, qu'à leur pelage noir chez l'un, fauve chez l'autre, et à leur ensemble, on jugea deux métis. On les apporta vivants chez M. de Busc, où je les ai vus six mois après, bien portants, mais bien sauvages.

» Un an au moins après la prise de ces deux métis, on eut connaissance de la même louve que l'on voyait quelquefois escortée d'un mâtin et d'un loup noir. On lui déclara de nouveau la guerre,

(17) Celui-ci, tué dans les bois des Coussières, communes de Marnay et d'Anché, nous a été envoyé le 9 mai de cette année, par M. Alfred de Cressac, maire de la commune de Marnay.

on tua le loup noir, que l'on reconnut être frère des deux qui étaient vivants chez M. de Busc, car il était du même âge qu'eux, et il s'était soustrait, sans nul doute, à la recherche des chasseurs, quand ils avaient pris ses deux frères l'année précédente; la louve-mère fut tuée aussi. Ici finit l'histoire. Peut-être, du reste, les deux vivants le sont-ils encore? C'est ce que j'ignore.

» Le métis que l'on a monté chez moi était noir, il paraissait différer du loup, surtout en ce que sa tête était plus courte et son museau moins allongé.

» Ce que ce fait-là a de curieux, selon moi, ajoute M. Lafresnaye, c'est qu'il prouve de grands rapports entre le loup et le chien, puisque non seulement on en obtient des métis facilement en ayant un loup en captivité, mâle ou femelle, mais encore que voilà un exemple d'une louve sauvage qui, au milieu des forêts, semble préférer un mâtin du village voisin aux galants de son espèce, qu'elle eût trouvés à peu de distance, car dans le même temps on a tué plusieurs loups mâles et femelles à Saint-Germain. »

---

### Séance ordinaire du 3 décembre 1850.

PRÉSIDENCE DE M. GAILLARD, DOCTEUR-MÉDECIN, PRÉSIDENT  
DE LA SOCIÉTÉ.

A 7 heures M. le président monte au fauteuil.

Il est donné lecture des procès-verbaux des séances des 6 et 13 août que le secrétaire n'avait pu lire aux séances précédentes, étant absent pour cause de maladie.

Ces procès verbaux sont adoptés.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. le trésorier distribue les jetons de présence.

M. GAILLARD, *président*. J'ai l'honneur de présenter à la Société plusieurs pieds de choux à moelle et choux branchus, des betteraves champêtres, des raves et des carottes à collet vert qui lui sont adressés par M. CHÉNIER aîné, propriétaire-cultivateur à *Rembart*, commune de Benassay. M. Chénier a voulu, cette année, comme l'année dernière, vous montrer un échantillon des plantes qu'il cultive pour l'alimentation des bestiaux.